



Litige fournisseur fioul

Par Eric H

Bonjour,

Voici mon problème :

L'an dernier, un livreur de fioul est passé à mon domicile en mon absence. Je n'avais pas commandé de fioul, il s'est trompé d'adresse. Ma voisine l'a prévenu, mais il est tout de même entré chez moi sans mon accord, en passant par le jardin. Il a réussi à ouvrir la porte de la chaufferie, à l'arrière de la maison. Il a mis 500l de fioul et en partant, il m'a glissé une facture dans la boîte aux lettres, sans aucune explication ...

Travaillant toute la journée, toute la semaine, ce monsieur a essayé de me contacter à plusieurs reprises. Il m'a laissé un message vocal en me disant qu'il allait engager une procédure car "je ne répondais pas à ses appels" ... En sortant du travail, je l'ai donc rappelé immédiatement en lui demandant d'abord s'il se moquait de moi ? Qu'il était entré chez moi sans mon accord, qu'il avait livré de la marchandise sans bon de commande et que c'était en plus lui qui voulait lancer une procédure ! Nous avons discuté et j'étais d'abord réticent à l'idée de payer. Je lui ai proposé de revenir pomper les 500l mais il m'a dit que cela lui ferait perdre une demi-journée de travail.

Après lui avoir dit que sur le principe, je n'étais pas d'accord, j'ai tout de même accepté de l'arranger, en payer en plusieurs fois la facture et en demandant un tarif à prix coûtant. Il a accepté. Nous étions en Juin et il m'a dit qu'il devait faire son bilan en octobre. J'ai donc dit que j'acceptais de payer (la facture était descendue à 400?) 100? en juillet, 100 en Août, 100 en Septembre et enfin 100 début Octobre afin qu'il puisse être à jour dans son bilan. La seule condition était qu'il m'envoie notre accord par écrit, avec un échéancier. Il m'a répondu qu'il rentrait à son bureau et qu'il demandait tout de suite à sa secrétaire de m'envoyer tout ça.

Je n'ai jamais rien reçu ! En Septembre, il me semble, j'ai eu dans la boîte aux lettres, la même facture que précédemment mais de 400? cette fois, une simple facture, sans enveloppe, sans explication, rien ! En octobre, il m'envoie une lettre de relance en me disant que je devais toujours 400?.

J'ai donc refusé de payer, me disant qu'il passerait sûrement à la maison, je lui demanderais alors de pomper le fioul et c'est tout.

En décembre 2019, il m'a laissé un message vocal me disant qu'il engageait une procédure.

Dernièrement, j'ai reçu la visite d'un huissier avec sommation de payer les 400? + les frais.

J'ai refusé. Et aujourd'hui le tribunal de Cherbourg me condamne à payer. Ou à passer en cassation par le biais d'un avocat. Est-ce que vous pensez que cela vaille le coup d'aller en cassation?

Cordialement,
Eric